



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/662
S/1996/924
11 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 42 de l'ordre du jour
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION
DE L'UNITÉ AFRICAINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 8 novembre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Irlande auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention le communiqué de presse
ci-joint, publié le 7 novembre 1996 à la suite de la réunion extraordinaire des
ministres de l'Union européenne chargés du développement et de l'aide
humanitaire sur la situation dans la région des Grands Lacs.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale
et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) John H. F. CAMPBELL

ANNEXE

Communiqué de presse publié à la suite de la réunion
extraordinaire des ministres de l'Union européenne
chargés du développement et de l'aide humanitaire,
Bruxelles, 7 novembre 1996

[Original : anglais et français]

Une réunion extraordinaire des ministres de l'Union européenne chargés du développement et de l'aide humanitaire s'est tenue à Bruxelles le 7 novembre 1996 pour examiner les événements récents intervenus dans la région des Grands Lacs et pour discuter de la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées dans l'est du Zaïre, ainsi que des moyens d'atténuer la crise humanitaire et d'améliorer les perspectives d'aboutir à une solution durable. Les ministres chargés du développement et de l'aide humanitaire de tous les États membres de l'Union européenne, ou leurs représentants, ont participé à la réunion, qui était présidée par Mme Joan Burton T. D., ministre adjoint ("Minister of State") dans le gouvernement irlandais. La Commission était représentée par Mme Emma Bonino et M. J. Pinheiro.

M. Pinheiro a fait une brève déclaration générale sur la situation que connaît la région des Grands Lacs et Mme Bonino a informé les ministres de la réponse humanitaire que la Commission a jusqu'ici apportée à la crise et a présenté un plan d'action, qui sera examiné immédiatement et plus en détail au sein du comité compétent en matière d'aide humanitaire. Mme Bonino a souligné l'urgence d'une intervention immédiate pour atténuer les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées et a présenté des idées concernant l'action à entreprendre. L'envoyé spécial de l'Union européenne dans la région des Grands Lacs, M. Ajello, a informé les participants à la réunion de la situation politique complexe qui règne actuellement dans la région. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Akashi, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Ogata, la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Mme Bellamy, le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial, M. Graisse, et le Directeur des opérations du Comité international de la Croix-Rouge, M. De Courtin, ont également rendu compte de l'évolution de la situation humanitaire dans la région.

La réunion a réaffirmé la profonde préoccupation qu'inspirent à l'Union européenne la détérioration de la situation dans l'est du Zaïre et la menace qui pèse sur la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Elle a réaffirmé la détermination et l'engagement de l'Union de faire tout ce qui est en son pouvoir en vue d'apporter une aide et une assistance immédiates aux personnes vulnérables, aux réfugiés et aux personnes déplacées dans l'est du Zaïre, de contribuer à prévenir une nouvelle tragédie humaine dans cette région et à éviter un désastre humanitaire, qui pourrait s'avérer catastrophique pour celle-ci. La réunion a également réaffirmé le point de vue de l'Union européenne, selon lequel les problèmes complexes qui se posent ne peuvent être résolus que par un dialogue qui doit être engagé rapidement et porter sur le fond des problèmes, et a invité une nouvelle fois toutes les parties concernées, y compris en particulier le Zaïre et le Rwanda, à amorcer ce processus dès que

/...

possible. La réunion a reconnu le lien étroit qui existe entre les besoins humanitaires immédiats et les questions politiques plus générales qui sous-tendent le conflit, ainsi que la nécessité d'aborder ces deux phénomènes de manière globale.

À cet égard, la réunion a exprimé son plein appui aux efforts déployés par les Nations Unies, les dirigeants de la région et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour faciliter un règlement pacifique et global du conflit et a réaffirmé la volonté de l'Union européenne d'y contribuer par tous les moyens possibles. Elle s'est félicitée des résultats du Sommet des chefs d'État de la région qui s'est tenu à Nairobi le 5 novembre 1996. La réunion a fait sien l'appel lancé par les chefs d'État dans leur communiqué de presse pour qu'intervienne un cessez-le-feu immédiat, qui devrait être strictement respecté pour permettre l'intensification des efforts diplomatiques afin d'instaurer une paix durable. La réunion a partagé le point de vue exprimé par les chefs d'état de la région en ce qui concerne l'importance que revêtent l'intégrité territoriale du Zaïre, conformément à la charte de l'OUA et, en particulier, à la déclaration du Caire de 1964, la fin des incursions dans d'autres États et les droits inaliénables de toutes les personnes, y compris les droits à une citoyenneté et à une nationalité. La réunion s'est félicitée de l'appel lancé par les chefs d'État en vue de l'instauration immédiate de corridors sûrs et de zones protégées temporaires à l'intérieur du Zaïre pour faciliter l'aide humanitaire et le rapatriement des réfugiés et a pris note de la demande qu'ils ont adressée à cet égard au Conseil de sécurité en vue du déploiement d'une "force neutre". La réunion s'est également félicitée de l'appel lancé par les chefs d'État en vue d'une intensification des efforts destinés à favoriser un rapatriement volontaire des réfugiés au Rwanda et d'une "mise en oeuvre de la décision prise de longue date de séparer les auteurs d'intimidations et les véritables réfugiés". La réunion a également souligné qu'il importait de soutenir le processus démocratique au Zaïre.

La réunion a noté qu'il était urgent de prendre des dispositions spéciales à court terme pour assurer une situation stable en matière de sécurité dans l'est du Zaïre, afin de faciliter tant les tâches humanitaires nécessaires que le processus de dialogue. Elle a noté que des efforts étaient déployés à cette fin par le Conseil de sécurité, compte tenu des récentes propositions qui avaient été formulées. Les ministres espagnol et français ont informé les participants à la réunion de leur proposition à cet égard, visant à mettre en place une force temporaire à des fins strictement humanitaires afin de permettre l'acheminement de l'aide vers les populations concernées.

Dans ce contexte, la réunion a rappelé les conclusions de l'Organisation du Conseil européen tenu à Florence (Italie) les 21 et 22 juin 1996, selon lesquelles le Conseil "reste favorable à la convocation d'une conférence internationale sous les auspices communs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine afin d'examiner les causes profondes des crises dans une perspective globale et d'assurer le respect des engagements qui ont été souscrits".

La réunion a rendu un hommage chaleureux à l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour les efforts qu'il déploie au nom de l'Union européenne afin de faciliter un règlement pacifique du conflit et de répondre aux besoins

humanitaires immédiats et elle s'est félicitée du fait que M. Ajello poursuivra le travail qu'il effectue dans la région à cet égard. Elle a formulé l'espoir qu'une coordination étroite s'instaurera entre lui et l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU récemment désigné, M. l'Ambassadeur Raymond Chrétien.

La réunion a décidé d'envoyer immédiatement une mission spéciale composée des ministres du développement de l'Irlande, de l'Italie et des Pays-Bas, ainsi que de Mme Bonino, et chargée d'évaluer la situation humanitaire et de déterminer les moyens d'accélérer l'aide humanitaire. L'Envoyé spécial de l'Union européenne participera aussi à cette mission. Les conclusions en seront communiquées d'urgence au Conseil "Affaires générales".

La réunion a rappelé l'engagement pris par l'Union européenne d'encourager le retour volontaire des réfugiés dans leurs pays d'origine. Elle a fortement souligné la nécessité d'assurer des corridors humanitaires sûrs et protégés pour faciliter l'acheminement de secours immédiats en nature vers les victimes de la crise là où elles se trouvent, ainsi que le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés dans leurs pays d'origine. La nécessité d'appuyer les efforts en matière de développement ainsi que de renforcer le système juridique, notamment au Rwanda, afin de faciliter l'intégration des réfugiés revenus au pays a également été relevée.

La réunion a reconnu la nécessité de travailler de manière coordonnée avec les organisations non gouvernementales et organismes humanitaires internationaux pour apporter une réponse humanitaire efficace à la crise et elle a souligné le rôle de coordination du Département des affaires humanitaires dans le système des Nations Unies. Elle a pris acte des besoins en ressources des organismes humanitaires et a reconnu qu'il importe de faire en sorte que des ressources soient dégagées d'urgence pour les priorités arrêtées d'un commun accord. La réunion a lancé un appel à toutes les parties de la région pour qu'elles assurent la sécurité et la liberté de circulation de tout le personnel chargé des opérations d'aide humanitaire internationale.

Depuis le début de la crise dans la région des Grands Lacs en 1994, l'aide humanitaire apportée par la Communauté européenne et ses États membres s'est élevée à quelque 755 millions d'écus. Lors de la réunion, les organismes humanitaires ont indiqué qu'ils seraient bientôt en mesure d'adresser à la Communauté et aux États membres des demandes concernant des besoins précis. Il a été convenu que ces demandes seraient traitées avec la plus grande urgence.

Les ministres ont souligné que l'ampleur de la crise humanitaire que connaît actuellement la région des Grands Lacs exigeait une réaction cohérente et concertée au niveau international. Il a été réaffirmé que l'Union européenne jouerait pleinement son rôle dans cette tâche.
